Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 43 (1905)
Heft: 44

Artikel: Agathe et Sophie
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-202784

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Siehe Rechtliche Hinweise.

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. Voir Informations légales.

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. See Legal notice.

Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

vait honorer de sa présence que du sucre de raisin.

Mais sa volonté, qui ne s'exprimait qu'à la dernière minute, mettait le ministre dans un cruel embarras ; les crèmes étaient déjà faites — et faites au sucre colonial. M. de Montalivet en exprima sa douleur à son maître :

Paris, le 10 mars 1810.

Sire,

Votre Majesté me fait connaître par son préfet du palais que les rafraîchissements et les glaces qui demain seront offerts au ministère de l'intérieur doivent être préparés au sirop de raisin

En sortant ce matin du cabinet de Votre Majesté, j'avais déjà pris des mesures pour donner suite autant que possible à la première pensée qu'elle avait eue, et je puis lui offrir l'assurance que l'orgeat, la limonade, l'orangeade et tous les fruits glacés ou glaces ayant forme de fruits seront sans sucre ; les crèmes étaient malheureusement déjà amalgamées et ne pourront être qu'en partie au jus de raisin.

Combien, Sire, Votre Majesté peut rendre le jour de demain mémorable pour Mme de Montalivet et pour moi en réalisant l'espérance qu'Elle nous a permis de concevoir de la posséder quelques instants.

Je suis avec le plus profond respect,

Sire,

De Votre Majeste Impériale et Royale, le sujet le plus fidèle et le plus dévoué.

MONTALIVET.

Sauf les crèmes, tout fut au jus de raisin. Napoléon, qui avait son idée lorqu'il réclamait que les choses fussent ainsi, donnait l'ordre de faire savoir, par le *Moniteur*, que le jus de raisin — produit français — venait, sur sa table, comme sur celle de ses ministres, de vaincre le sucre de canne. Il n'était pas douteux, d'ailleurs, que la découverte de Parmentier ne réalisât une économie considérable.

Les hospices de Perpignan, deux ans plus tard, recevaient une moyenne de mille cinq cents malades provenant en partie de l'armée d'Espagne. Là, comme partout, on n'employait plus que du sucre de raisin. Une note de la secrétairerie d'Etat marque, avec satisfaction, les avantages de cette découverte :

20 septembre 1811.

Le pharmacien en chef des hospices de Perpignan y emploie chaque année 100 quintaux de sirop de raisin qu'il fabrique et qui est reconnu de très bonne qualité.

Cette dépense est de 12,500 fr.

Elle serait, en sucre de canne, de 139,600 fr.

C'était la victoire. Le sucre de canne cédait la table au sucre de raisin. L'Anglais était battu.

Avez-vous un moment ?

Une jeune et jolie dame, un jour était malade, mais pas assez pour ne point bavarder sans répit à son médecin. Celui-ci lui fait tirer la langue.

Au bout de quelques instants, la dame, surprise, finit par dire :

— Mais, docteur, vous me faites tirer la langue et vous ne la regardez pas ?

— C'était, madame, répondit le praticien en souriant, pour avoir le temps d'écrire mon ordonnance.

Le bagne du choléra.

C'est terrible, le choléra, savez-vous ! A ce seul mot, que de gens tremblent dans leur culotte.

Vous avez le choléra. C'est dit ; vous n'appartenez plus au monde, vous n'appartenez plus aux vôtres, vous ne vous appartenez plus. Vous êtes la propriété de l'Etat, qui vous enlève, vous isole et ne vous laisse d'autre lien avec la société que celui du docteur et des infirmiers chargés de vous soigner. Hormis ces personnes-là — que vous n'avez même pas la faculté de choisir à votre gré — la porte de la chambre où vous geignez n'est ouverte qu'à la guérison ou... à la mort.

Au cours de l'épidémie qui a sévi récemment en Allemagne, un cas s'est déclaré à Paris. La France, elle aussi, allait elle être envahie par le fléau ? Chacun était sur le qui-vive.

— Allez vite aux renseignements, fait à l'un de ses rédacteurs le directeur d'un journal parisien. Il s'agit d'un débardeur, il s'appelle Grard ; on l'a interné à l'hôpital. Allez !

« J'allai, raconte le pauvre rédacteur, et je maudissais ce Grard, qui ne craignait pas d'offrir l'hospitalité de ses entrailles à l'abominable microbe.

Je trouvai les portes de l'hôpital grandes ouvertes, et j'avisai un employé tout de blanc vêtu, le front ceint d'une calotte noire.

— Le pavillon de la direction ?

Il me l'indiqua vaguement ; j'eus quelque peine à le trouver. A l'huis, je frappai une fois, deux fois, trois fois, sans obtenir de réponse. J'entrai. Vide était l'antichambre, vide la cuisine, vide le salon. Je sortis. Vers les hauteurs, j'aperçus une figure : c'était la bonne.

— M. le directeur ? demandai-je.

— Oh ! monsieur, à cette heure-ci !... Monsieur est parti et ne rentrera que fort tard.

— Alors, le sous-directeur...

— Il est en congé !

— L'économe...

— Il l'est aussi.

— L'interne de garde...

— Il l'est également.

— Voyons, mademoiselle, si le directeur est absent, le sous-directeur en congé, l'économe en vacances, l'interne aux bains de mer, que reste-t-il dans l'hôpital ?

La bonne eut un sourire charmant.

— Monsieur, il reste les garçons de service.

Je remerciai, saluai, et tournai les talons. Cependant, on m'avait envoyé chercher le choléra. Où était le choléra ?... Je finis par apprendre qu'il était salle X. Je marchai donc bravement vers la salle X. Non loin de ses portes redoutables, j'avisai une infirmière !

— Mille pardons, madame... La surveillante de la salle X ?

— Est-ce, monsieur, la surveillante de jour ou celle de nuit que vous désirez voir ?

— La surveillante de jour, bien entendu...

— Elle est partie depuis six heures.

— Ah ! Alors, celle de nuit

— Elle n'arrive qu'à sept heures...

— Et la fille de garde ?

— Elle est en permission...

Il n'y avait personne, personne pour veiller sur le choléra. Sans trembler, j'entrai dans la salle. Elle était fort obscure ; j'eus quelque peine à y trouver Grard, ce Grard que je croyais gardé derrière les quadruples verrous de la Faculté. Enfin, je le découvris ; et, puisqu'il n'y avait ni directeur, ni sous-directeur, ni économe, ni interne, ni surveillant, je l'interrogeai.

Il m'expliqua son cas : Soudain, il avait été pris de crampes subites et tellement violentes qu'il fut dans l'impossibilité d'avancer. Les douleurs intestinales étaient accompagnées de coliques ; on le transporta à l'hôpital. Je lui demandai si c'était bien le choléra qu'il avait. Il me répondit qu'il n'en savait rien et que l'infirmière n'en savait pas davantage Je lui souhaitai un prompt rétablissement et je partis.

Le soir, mon rédacteur en chef me demanda si le choléra était bien soigné à l'hôpital ?

Je lui dis,... ce que je viens de vous conter. »

Agathe et Sophie.

Agathe et Sophie sont deux petites sœurs nées à un an de distance, jour pour jour ; si bien que quand l'aînée cesse d'avoir quatre ans, c'est à la plus jeune d'avoir cet âge. Et cela frappe Sophie sans l'étonner beaucoup cependant, car c'est assez l'habitude qu'elle reçoive, pour sa part, tout ce qui a cessé d'être à sa sœur. Ainsi en a décidé l'esprit économe d'une maman pleine de sollicitude, mais experte en science ménagère. Cela vexe un peu aussi la petite personne dont l'amour-propre est extrêmement chatouilleux.

D'où cette réflexion amère, formulée hier, jour anniversaire des deux sœurs, par Sophie qui venait d'accomplir sa cinquième année, quand son aînée faisait de même pour sa sixième :

— Oh ! moi, c'est toujours ce dont Agathe ne veut plus que je reçois pour ma fête : ses vieilles robes, ses vieux chapeaux, ses vieilles bottines,... même ses *vieux ans* : quand elle a assez d'avoir cinq ans, c'est à moi qu'on les donne,.. et elle, elle a un *an tout neuf !*

La ville des fous.

On sait ce que, dans les anciennes cours de nos rois, on appelait *fous en titre d'office* ou bien encore joyeux du roi ; mais ce qu'on ne sait pas d'ordinaire, c'est qu'une ville, celle de Troyes en Champagne, était, comme redevance particulière, tenue de fournir ces bouffons royaux avec un tel soin et une telle régularité que l'office ne chôma jamais. Vers le milieu du siècle dernier, on conservait encore dans les archives de la vieille ville champenoise, l'original d'une lettre de Charles V, relative à cette coutume. La voici :

« Charles-Quint, par la grâce de Dieu roy de France,

A leurs seigneuries les maires et échevins de notre bonne cité de Troyes, salut et délection : sçavoir faisons à leurs dessus dictes seigneuries que Thévenin, nostre fol de cour, vient de trépasser de cestuy du monde dans l'autre. Le Seigneur Dieu veuille avoir engré l'aume de luy qui oncques ne faillit en sa charge et fonc.ions, auprès nostre royale seigneurie ; et mesmement ne voulust trespasser sans faire quelque joyeuseté et faire gentille farce de son métier. Pourquoy avons ordonné que luy seroit dressé marbre funéraire, représentant le dit syre avec une épitaphe condigne.

Ores, comme par le trespassement d'iceluy la charge de fol en nostre maison est de faict vacquante, avons ordonné et ordonnons aux bourgeois et villains de nostre bonne ville de Troyes qu'ils veuillent pour droict à nous acquis, sça depuis longues années, nous bailler un fol de leur cité, pour récréer nostre Majesté et les seigneurs de nostre palais.

Ce faysant feront droict à nos royaulx privilèges. Et pour gregneu seront lesdicts bourgeois et villains a tout mais nos féaux et armés subjects. Le tout sans délai ni surcis aulcuns ; car voulons que ladite charge ne reste en plus longtemps vacquante. En nostre palais de Paris, le 14 janvier de l'an de l'incarnation MCCCLXXII. »

Lausanne s'amuse. — *Théâtre*. — Nous avons eu, jeudi, une seconde du *Duel*, de Lavedan. Même succès qu'à la première. Cette pièce nous sera redonnée le dimanche 12 courant. Demain, *La grande Marnière*, de Georges Ohnet. Il y a neuf ans que ce drame poignant n'a pas été donné sur notre scène ; cinq actes et huit tableaux. — Mardi, le vaudeville, *Coralie et Cie* ; jeudi, *Vers l'amour*. M. Darcourt nous soigne.

Kursaal. — Tout d'abord, une bonne nouvelle : nous aurons tout l'hiver les Villé-Dora. Ces artistes aimés du public nous donneront un répertoire choisi de comédies et operettes en 1 acte. En ce moment, c'est *Jobin et Nanette*, de Victor Massé. A côté de cela, *Sophie Vladimiresco*, danseuse, *Léo Valbreuse*, chanteur mondain à transformations, *Mlle de Parassac* de l'Opéra de Paris, les *2 Barons*, athlètes, puis des *singes acrobates*. Tel est le spectacle de la semaine.

La rédaction : J. MONNET et V. FAVRAT.

Lausanne. — Imprimerie Guilloud-Howard.